

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEVIGNY
DU 16 MAI 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le seize mai, le Conseil Municipal dûment convoqué le dix mai deux mil vingt-trois, s'est réuni à vingt heures en session ordinaire salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bellevigny sous la présidence de Monsieur Philippe BRIAUD, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 33

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
BRIAUD Philippe	X			
DURAND-GAUVRIT Nicole	X			
PLISSON Régis	X			
GALLIEN Anne-Jo	X			
ALLAIN Michel	X			
VILMUS Marie-Dominique	X			
SIMON Patrick	X			
PLISSONNEAU Sophie	X			
LARDIÈRE Jean-Luc	X			
FLEURY Félix	X			
ROTUREAU Jacky		X		FLEURY Félix
PAVAGEAU Didier	X			
MALGARINI Gwenaëlle	X			
MARTIN Jacky	X			
TENET Christiane	X			
COCAULT Gaëlle	X			
MIMEAU Nicolas	X			

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
CHOUTEAU Annie		X		TENET Christiane
GOBIN Sonia	X			
GOUAS Corinne	X			
BONNET Sébastien	X			
BROSSEAU Lydie	X			
BARRAUD Raynald	X			
GIRARDEAU Jérôme	X			
MOUSSELEKY Denis	X			
DUBOIS Florent	X			
VRIGNAUD Nadège		X		
CACHO SANCHEZ Jorge	X			
VILLETTE Anne-Sophie			X	
BATY Annabelle	X			
ROUBY Guillaume	X			
DORGE Anne		X		
LEGOTH Mylène		X		

SECRÉTAIRES DE SÉANCE :

Gaëlle COCAULT & Jérôme GIRARDEAU
Assistés de Patrick TEXIER, Directeur Général des Services

Membres élus	33
Présents	27
Pouvoirs	2
Quorum	17

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 28 MARS 2023 :

Aucune observation n'étant formulée ; le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'ajout d'une question à l'ordre du jour : « défense incendie à la Lozangère » : le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

1- FIXATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE 2023/2024 À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION 01

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser la tarification pour la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2023 pour tenir compte des hausses liées à l'inflation et à l'indexation des contrats.

Il propose compte-tenu de l'évolution des prix et des dépenses une augmentation de 2,5 %

➤ Restauration scolaire Saligny et « les Chaumes » à Belleville

	ENFANT BELLEVIGNOIS	ENFANT DE BEAUFOU	ENFANT NON BELLEVIGNOIS	ENSEIGNANT OU ADULTE
Régulier (1 à 4 jours)	Tarification sociale (voir ci-dessous)	4,86 € dont 0,35 € pris en charge par la Cne de Beaufou	5,24 €	7,33 €
Exceptionnel	4,96 €	6,02 €	6,41 €	
Repas 3 ^{ème} enfant de la même famille	1,00 €			

➤ Tarification sociale

Tarifs au 1^{er} septembre 2023

→ Tranche 1	QF ≤ 500	:	1,00 € (+ 2 € de l'État)
→ Tranche 2	500 < QF ≤ 700	:	3,92 €
→ Tranche 3	700 < QF ≤ 1100	:	4,20 €
→ Tranche 4	1 100 < QF	:	4,37 €

Une carence de 2 jours sera appliquée ; le remboursement se fera à partir du 3^{ème} jour d'absence.

➤ Vente de repas aux associations à Belleville :

→ Propose que la différence entre le prix de revient du repas confectionné par l'EHPAD et le prix de vente aux associations sera pris en charge par la commune moyennant le versement d'une subvention au CCAS.

→ Propose le prix de vente des repas aux associations :

✗ Enfant bellevignois	1,69 €
✗ Enfant non bellevignois	2,97 €
✗ Enfant de Beaufou	2,97 €*
✗ Personnel association ou stagiaire	1,69 €
✗ Enseignant	5,44 €
✗ Repas sans allergène famille	3,82 €
✗ Repas sans allergène association	3,82 €
✗ Repas 3 ^{ème} enfant bellevignois de la même famille	0,88 €

* moins la participation de la commune de Beaufou

La facturation des repas aux associations est assurée par l'EHPAD l'Orée du Bocage.

Les tarifs pourront être révisés au 1^{er} janvier 2024 suivant l'évolution de l'inflation et des coûts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, les tarifs de la restauration scolaire évoqués ci-dessus qui seront effectifs à compter du 1^{er} septembre 2023.

2- SUBVENTION « PAUSE MÉRIDIENNE » OGEC DE BELLEVILLE (ÉCOLE SAINT AUGUSTIN) *DÉLIBÉRATION 02*

Monsieur le Maire présente le coût analytique (frais de personnel) présenté par l'OGEC de Belleville pour l'organisation de la pause méridienne 2022/2023 à l'école privée sur la période de septembre à décembre 2022.

Il propose de verser une subvention de 5 074,34 €uros pour cette organisation au regard de l'état des dépenses présentées par l'OGEC.

Après en avoir délibéré et pris connaissance des pièces justificatives, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

3- VENTE D'UNE PARCELLE AU VERGER-DRAPEAU *DÉLIBÉRATION 03*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur LARDEUX et Madame ROBION, demeurant 10 rue des Tuileries se sont portés acquéreurs d'un délaissé communal situé chemin du Verger Drapeau.

La parcelle cadastrée 019 AL 074 a été divisée et la partie qui pourrait être rétrocédée représente une superficie de 144 m².

Le service du Domaine avait estimé ce terrain à 3 860 €uros mais il est proposé, compte-tenu du passage des réseaux électriques et eaux usées dans la parcelle, de revoir le prix à 1 500 €uros net vendeur pour prendre en compte ces servitudes.

Les acquéreurs ont donné leur accord à ce prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la rétrocession au prix évoqué ci-dessous
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

4- ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN ROUTE DE SAINT DENIS (RD 6) *DÉLIBÉRATION 04*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre, du projet de création de liaison douce le long de la route de Saint Denis, entre l'agglomération et la Voirie, des accords ont été trouvés avec les propriétaires.

L'Association Diocésaine du Langon, propriétaire de la parcelle 279 ZR 019 accepte de rétrocéder une bande de 5,00 mètres de largeur le long de la route qui permettra la réalisation de la piste.

Le prix convenu est de 0,25 €uro le m² pour une surface d'environ 1 130 m², frais d'acte et de bornage à la charge de la Commune. Le prix est conforme est à l'évaluation du domaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'achat d'une bande de terrain de la parcelle 279 ZR 019 au prix convenu
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

5- LOTISSEMENT LE HAMEAU DES FIGUIERS 3 : TRANSFERT DES ESPACES COMMUNS *DÉLIBÉRATION 05*

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de la convention de transfert des équipements du lotissement d'habitation des Figuiers 3 :

- 1 voie de desserte V1, V2 et V3 et 14 places de stationnements,
- 1 espace vert au Nord des lots 42 / 43,
- Les réseaux eau potable, eaux pluviales, eaux usées, électricité, éclairage public, téléphone.

La réalisation parfaite des équipements a été constatée et il est proposé au Conseil Municipal de procéder au transfert en ajoutant les parcelles hors emprise du lotissement qui concerne :

- le bassin d'orage (279 ZW 497, 279 ZW 398 et 279 ZW 401)
- le chemin piétonnier en rive Est du lotissement (279 ZW 495).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le transfert des espaces communs et emprises foncières citées ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou acte relatif à cette affaire.

6- PROPOSITION DE CHANGEMENT DE NOM RUE DE LA POSTE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir à la possibilité de changer le nom de la rue de la Poste.

Cette voie dessert la salle des fêtes, la future crèche et le projet de logements Vendée Logement.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal propose que la Commission Urbanisme Cadre de Vie examine cette question et fasse des propositions pour la prochaine séance.

7- NOM DU PÔLE SPORTIF DE BELLEVILLE *DÉLIBÉRATION 06*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de donner un nom au pôle sportif de Belleville.

La proposition concerne Monsieur Daniel PRIVAT, ancien Maire de Belleville, promoteur du développement de la vie sportive belleilloise, sportif lui-même (Tennis de Table, Football) et fervent supporter des clubs sportifs.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Le pôle sportif sera désormais désigné comme suit : COMPLEXE SPORTIF DANIEL PRIVAT.

8- DÉFENSE INCENDIE LA LOZANGERE

DÉLIBÉRATION 07

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la défense incendie du village de la Lozangère et du dépôt d'un permis de construire sur une grange, le SDIS a indiqué que les poteaux incendie n'avaient pas une capacité suffisante.

Une solution a été recherchée pour pouvoir installer une bâche de réserve d'eau.

Madame Françoise MERCIER a proposé de vendre un terrain : parcelle 279 ZB 053 de 2 970 m² pour installer cet équipement qui permettrait de défendre le village de la Lozangère et une partie de la Chetrellière.

Le prix de vente a été convenu à 0,25 €uro le m² net vendeur.

Il est proposé d'accepter cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte cette proposition,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.

9- BILAN DES MARCHÉS PUBLICS 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan des marchés publics signés en 2022 :

<u>Objet</u>	<u>Date</u>	<u>Entreprise attributaire</u>		<u>Montant H.T.</u>	
		<u>Nom</u>	<u>Adresse</u>		
Aménagement Rue de l'Epine	Lot 01	24/02/2022	EIFFAGE	SAINTE HERMINE	396 961,85 €
	Lot 02	24/02/2022	ARBORA PAYSAGES	TORFOU SEVREMOINE	31 765,05 €
Extension Salle des Fêtes	Lot 01	17/06/2022	MC BAT	LA ROCHE SUR YON	56 000,00 €
	Lot 02	17/06/2022	MCPA	AIZENAY	6 049,17 €
	Lot 03	17/06/2022	VENDE ETANCHEITE	BEAUREPAIRE	9 555,79 €
	Lot 04	17/06/2022	MCPA	AIZENAY	8 738,80 €
	Lot 05	17/06/2022	BOSSARD	CHALLANS	11 287,31 €
	Lot 06	17/06/2022	MALEINGE	ST PIERRE MONTLIMART (49)	6 600,00 €
	Lot 07	17/06/2022	EVPR	DOMPIERRE SUR YON	5 150,00 €
	Lot 08	17/06/2022	LUMELEC OCEAN	NESMY	2 838,42 €
Programme Voirie 2022-2025		17/05/2022	EIFFAGE	SAINTE HERMINE	750 000,00 €

10- RAPPORT AU DÉLÉGATAIRE « EU » BELLEVILLE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal au Conseil Municipal le rapport EU de Belleville réalisé par VEOLIA.

11- TIRAGE AU SORT LISTE PRÉPARATOIRE JURY CRIMINEL 2024

Comme chaque année, le Conseil Municipal est amené à procéder au tirage au sort de 15 personnes sur les listes électorales pour inscription sur une liste préparatoire au jury criminel 2024.

Sur ces 15 personnes, 5 seront retenues par le Tribunal pour être Jurés aux Assises 2024.

Le tirage au sort consiste à tirer les numéros attribués aux électeurs belleveinois.

Sont désignés :

→ Page 539	Ligne 2	ROY-PAIRAUD Mathieu
→ Page 051	Ligne 1	BEUVIN Mylène
→ Page 445	Ligne 4	PAVAGEAU Brigitte (BROCHARD)
→ Page 266	Ligne 6	GRIVET Marcel
→ Page 412	Ligne 4	MOINARD (MOUTOUSSAMY) Brigitte
→ Page 483	Ligne 7	PRAUD Mélissa (BARBEAU)
→ Page 265	Ligne 6	GRIMA Olivier
→ Page 124	Ligne 8	CHAILLOU Simon
→ Page 445	Ligne 7	PAVAGEAU Didier
→ Page 069	Ligne 3	BONNIERE Martine (DELESTRE)
→ Page 034	Ligne 6	BEAUSSIRE Thorgal
→ Page 585	Ligne 3	VIAIN Didier
→ Page 247	Ligne 2	GIRARD Lison
→ Page 103	Ligne 2	BRUNET Françoise (TEXIER)
→ Page 320	Ligne 5	JAUNET Charlène

12- DÉCISIONS DU MAIRE

↻ Décision 2023-011 du 10 mai 2023

↳ *Aménagement du secteur Est du quartier d'habitation "les Tonnelles" - mission "géomètre" : attribution du marché* 63 340,00 € HT

↻ Décision 2023-012 du 10 mai 2023

↳ *Aménagement du secteur Est du quartier d'habitation "les Tonnelles" - mission "maîtrise d'œuvre" : attribution du marché* 72 360,00 € HT

↳

↻ Information sur les devis signés :

↳ COUGNAUD	Location modulaire Mairie Saligny	40 274,40 € TTC
↳ SYDEV	Remplacement câbles Eclairage public suite vol	15 146,00 € TTC
↳ CAJEV	Reprise muret salle Quadrille Saligny	11 518,56 € TTC
↳ ATTILA	Pause filets antinuissibles Préau École des Chaumes	10 664,83 € TTC
↳ AGRI MOTOCULTURE	Robot tondeur	20 918,40 € TTC
↳ PPRV	Ravalement Mairie Saligny	13 732,52 € TTC

19- DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

→ Commune déléguée de Belleville sur Vie

- ✓ Parcelle 019 AK 138
Mme Jocelyne PELLETIER → M. & Mme David FAYE
- ✓ Parcelle 019 AB 741
Consorts MOINET → M. Frédéric DEVRET & Mme Elsa MARTINAUD
- ✓ Parcelle 019 AB 093
Consorts LANDRIEU → M. Cyrille LANGEVIN
- ✓ Parcelle 019 AD 172
Consorts MARTINEAU → M. & Mme Hakim BOUKHEBZA

→ Commune déléguée de Saligny

- ✓ Parcelles 279 AC 139 – 279 AC 140 – 279 AC 151p
Consorts MAGAUD → Milliet Aménagement

→ *Pour information, parcelles situées en Zone UE (compétence Communauté de Communes Vie et Boulogne)*

- ✓ Parcelles 019 ZB 625
Commune de BELLEVIGNY → Conseil Départemental de la Vendée
- ✓ Parcelles 019 ZE 245 – 019 ZE 246
Consorts POINGT → /
- ✓ Parcelle 279 ZN 329
SCI DES MOULINS → SAS BENRO

20- RAPPORT DES COMMISSIONS

A- Voirie (Nicole DURAND-GAUVRIT)

Nicole DURAND-GAUVRIT fait le point sur les travaux en cours :

- Rue de l'Épine : travaux à finir pour fin mai
- Route de Montaigu : à suivre pour la finition
- Boulevard de l'Industrie : démarrage en juin (travaux vus avec les entreprises)

La commission se réunira le 5 juin à 18 heures 30, salle des Magnolias pour faire le point et prévoir le programme de réparation des routes.

B- Sports-Vie Associative (Patrick SIMON)

Patrick SIMON évoque la réunion du 10 mai 2023 :

→ Gratuité des salles

Dans certaines situations, il a été remarqué la création d'association pour obtenir la gratuité des salles de Bellevigny par des personnes dans un but lucratif. La Commission mène donc différentes réflexions afin d'inscrire la non gratuité dans nos formulaires.

- ✗ Lorsque cela est dans le but de profit pour des dirigeants de l'association
- ✗ Lorsque la manifestation a un but lucratif
- ✗ Lorsqu'il s'agit d'association départementale dont l'effectif est hors commune
- ✗ Lorsqu'il s'agit d'activité hors commune
- ✗ Etc...

La gratuité pourrait être réservée aux associations qui reçoivent des subventions de la part de la municipalité.

→ Ménage des salles et minibus

L'état de propreté des salles communales étant régulièrement peu satisfaisant, il est proposé de mettre en place une caution pour les associations : 200 €uros pour les salles et 50 €uros pour les minibus.

→ Vie sportive

Les effectifs des deux clubs de foot étant conséquents et donc les créneaux parfois difficiles à attribuer la commission envisage d'étudier la création d'un terrain synthétique sur le complexe sportif de Saligny.

Quelques sections concluent leur saison avec des titres de champions validant ainsi leur accession au niveau supérieur , il est envisagé de créer un événement à ce titre.

C- C.C.A.S. (Anne-Jo GALLIEN)

Anne-Jo GALLIEN évoque les difficultés de communication avec le personnel de l'EHPAD depuis fin 2022. Un cabinet d'audit a permis de mieux comprendre la situation.

Courant avril, il a été mis fin à la collaboration avec la directrice. Le poste a été ouvert et quatre candidatures ont été reçues. L'analyse des entretiens est en cours et une décision sera prochainement prise.

Anne-Jo GALLIEN évoque l'arrêt de la mission de Madame MAUDET auprès des personnes âgées pour raisons personnelles.

Les sorties « cinéma » mensuelles sont très appréciées par les participants.

D- Écoles (Sophie PLISSONNEAU)

Sophie PLISSONNEAU évoque les conseils d'écoles. Les effectifs sont stables voire en augmentation pour l'école maternelle des Chaumes. Par contre, en élémentaire, la fermeture d'une classe restera à être confirmée dans les prochaines semaines.

Plusieurs demandes matérielles ont été prises en compte par la commission : sécurité, bancs de l'amitié...

Pause méridienne de Belleville : Lauranne DROILLARD, éducatrice spécialisée, a pris son poste d'observation pour le mois de mai.

Un bilan sera fait début juin pour voir les pistes d'amélioration en terme d'organisation et de liaison entre tous les acteurs de la journée scolaire.

E- Enfance – Familles (Marie-Dominique VILMUS)

Marie-Dominique VILMUS évoque les actions du CMJ :

- Les gestes qui sauvent
- La journée intergénérationnelle

Et le projet de matinée de fin de mandat le 17 juin.

L'année prochaine les réunions auront lieu le mercredi après-midi plutôt que le samedi.

F- Culture – Communication (Jean-Luc LARDIÈRE)

Jean-Luc LARDIÈRE évoque :

- Une soirée festive le 8 juillet (spectacles et musiques) avec la participation de l'AOC, le Comité des Fêtes, LPS et Déclic
- Le programme de l'Air d'en Rire avec 3 soirées à la Salle des Fêtes de Bellevigny (6, 7 et 8 octobre)
- La distribution prochaine du magazine d'infos (9 juin)
- La préparation du forum des associations : 32 associations y participeront
- La balade entre deux rives sur le thème de Jeanne de Belleville, 2^{ème} quinzaine de juillet (Jacky MARTIN)

G- Urbanisme – Cadre de Vie (Michel ALLAIN)

Michel ALLAIN évoque :

- La campagne d'information sur le suppression des poubelles dans les parcs
- L'inauguration des deux planchas électriques au Parc des Chaumes
- L'aménagement des jeux au Parc des Camélias, très apprécié des petits et aussi des résidents
- le réaménagement du rond-point des Brosses
- les fouilles archéologiques des Tonnelles en cours.

H- Finances (Régis PLISSON)

Régis PLISSON présente le tableau de l'évolution des consommations et coûts énergétiques :

	Consommation (kWh)			Coût (€)		
	2022	2023	%	2022	2023	%
Électricité	379 897	283 022	74	93 491,61 €	100 446,60 €	107
Gaz	286 249	245 274	86	14 065,69 €	22 378,36 €	159

I- Patrimoine (Félix FLEURY)

Félix FLEURY évoque la réunion de commission du 6 avril :

- Rénovation des sanitaires de la salle des fêtes
 - ✘ C'est le projet n° 1 qui est retenu à la majorité des présents moins 1 toutefois en travaillant la disposition des appareils sanitaires ; nous pourrions avoir plus d'urinoirs (lave-mains à gauche de la porte d'entrée).
 - ✘ Possible de gagner un WC femmes à la place du placard à ménage.
- La Marelle
 - ✘ Pour libérer des surfaces, la Marelle serait favorable de ne pas construire les toilettes entre les deux salles et d'attendre le projet prévu des toilettes extérieures.
- Restaurant Scolaire de Saligny
 - ✘ Des travaux d'entretien seront réalisés (peinture portes, placards, bouchage et peinture fissures plafonds) ; des rideaux seront changés aux vacances de Pâques.

→ Vidéoprotection

- ✘ Une deuxième entreprise est sollicitée pour une étude (Sogretel).

→ Questions diverses

- ✘ Salle du Quadrille : voir la possibilité de supprimer la marche à l'arrière du bar ainsi que les câbles électriques au sol, source d'accidents.

Résultat : difficile sauf à réaménager tout le bar – projet différé

Félix FLEURY évoque également les travaux de remplacement du parquet de l'Église de Belleville : déformations, à revoir avec l'entreprise.

13- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département a modifié les modalités d'entretien des abords routiers en réduisant les fauchages afin de favoriser la biodiversité.

Régis PLISSON informe le Conseil Municipal qu'un médecin libéral va venir s'installer au cabinet médical de BELLEVIGNY le 1^{er} juillet prochain.

La borne de téléconsultation est utilisée de 5 à 10 fois par jour.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance et propose aux membres de signer ⁽¹⁾ avec elle le procès-verbal de la séance pour les délibérations rappelées ci-après par leur objet :

1. Fixation des tarifs de la restauration scolaire 2023/2024 à compter du 1^{er} septembre 2023
2. Subvention « pause méridienne » OGEC de Belleville : septembre 2022 à décembre 2022
3. Vente d'une parcelle au Verger Drapeau
4. Achat d'une parcelle de terrain route de Saint Denis (RD6)
5. Hameau des Figuiers 3 : rétrocession des espaces communs
6. Nom pour le pôle sportif de Belleville
7. Défense incendie à la Lozangère

BRIAUD Philippe	DURAND-GAUVRIT Nicole	PLISSON Régis	GALLIEN Anne-Jo
ALLAIN Michel	VILMUS Marie-Dominique	SIMON Patrick	PLISSONNEAU Sophie
LARDIÈRE Jean-Luc	FLEURY Félix	ROTUREAU Jacky <i>Excusé</i>	PAVAGEAU Didier
MALGARINI Gwenaëlle	MARTIN Jacky	TENET Christiane	COCAULT Gaëlle
MIMEAU Nicolas	CHOUTEAU Annie <i>Excusée</i>	GOBIN Sonia	GOUAS Corinne
BONNET Sébastien	BROSSEAU Lydie	BARRAUD Raynald	GIRARDEAU Jérôme
MOUSSELKY Denis	DUBOIS Florent	VRIGNAUD Nadège <i>Absente</i>	CACHO-SANCHEZ Jorge
VILLETTE Anne-Sophie <i>Absente</i>	BATY Annabelle	ROUBY Guillaume	DORGE Anne <i>Excusée</i>
LEGOTH Mylène <i>Excusée</i>			

(1) En cas de non-signature, indiquer le motif

Délibérations certifiées exécutoires par M. Philippe BRIAUD, Maire, compte-tenu de la réception en Préfecture à la date indiquée sur les extraits et de la publication du 17 mai 2023